

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 07 décembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 01/12/2022

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Rémy AFFRE

Représentés : Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés : Catherine COMBES, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Partenariats dans le cadre de Vignobles et Découvertes " Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc " avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie (CRTLO), avec l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault et avec la Fédér

1. Convention avec le Comité Régional du Tourisme et des loisirs Occitanie (CRTLO)

Dans le cadre de la stratégie marketing de filières qu'il développe afin de contribuer à l'attractivité de nos destinations, le CRTLO s'engage aux côtés de la Région Occitanie à valoriser l'agritourisme afin de créer une véritable synergie entre activité agricole et tourisme.

L'économie touristique a été grandement impactée par la crise sanitaire due à la COVID. A l'aube de la reprise le CRTLO souhaite pérenniser une dynamique enclenchée avec succès durant la pandémie pour soutenir les filières prioritaires de la destination Occitanie. Ce programme est proposé aux principaux acteurs institutionnels et partenaires des filières pour mutualiser des moyens afin d'unifier les forces et coconstruire des plans d'actions susceptibles d'impacter la relance et le développement des filières et des destinations concernées.

Le plan d'action concerté a été présenté le 26 janvier 2022 lors d'une réunion organisée pour les nouveaux partenaires de l'agritourisme et les grands axes sont les suivants :

- Une campagne de communication « Occitanie, Destinations Saveurs » 57 000 €
- La participation à des événements agritouristiques 7 000 €
- Des accueils presse et influenceurs 9 000 €
- Le Fascinant Week-end 2022 (dédié aux Vignobles & Découvertes) 27 000 €

Pour un montant total prévisionnel de 100 000 €.

Ce plan d'action basé sur des recettes prévisionnelles d'un montant de 100 K€, sera adapté en fonction des partenariats effectifs.

Il est demandé une participation de 100 € par destination Vignobles & Découvertes.

2. Convention avec l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault (ADT34 - Hérault Tourisme)

Le Système d'information Touristique de l'Hérault (SIT HÉRAULT) permet de doter les Offices de Tourisme (OT), les structures territoriales du Département de l'Hérault et l'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme du système d'information touristique dénommé « Tourinsoft » ouvert, performant et évolutif qui contribue à augmenter et à faciliter la mise en relation des offres touristiques avec les clients et à donner ainsi à l'Hérault un véritable avantage concurrentiel. Mise à jour régulièrement pour offrir une donnée qualifiée, Tourinsoft est un outil central dans le développement du tourisme.

Pour mémoire, ces données sont publiques, considérées comme un bien commun (données ouvertes ou Open Data) et donc accessibles librement et gratuitement, sous la forme de fichiers via la plateforme nationale « datatourisme » qui regroupe la majorité des données touristiques dans un format unique et ouvert, afin de faciliter leur utilisation. L'enjeu est d'augmenter la visibilité des destinations et de l'offre touristique en multipliant le nombre de canaux de diffusion de l'information touristique.

Afin d'identifier et promouvoir sur le « site des labels » les offres Vignobles et Découvertes, ainsi que celles relatives au pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » ou inscrire directement dans le réseau tourinsoft certaines animations menées dans le cadre de ces démarches supra-territoriales, le Pays Haut Languedoc et Vignobles adhère depuis 2019 au réseau SIT HÉRAULT et à l'ensemble des dispositions inscrites dans la Charte du réseau SIT HÉRAULT et dans la convention de partenariat avec l'Agence de Développement Touristique « Hérault Tourisme ».

La convention arrive à son terme et doit être renouvelée. L'adhésion de la structure membre au SIT Hérault est liée au paiement d'une contribution financière annuelle, forfaitaire pour les structures territoriales, qui s'élève à 2 000 € HT.

3. Convention avec la Fédération Nationale Vignobles et Découvertes

Après la création du label « Vignobles et Découvertes » en 2009 par Atout France, il a été créé en 2019 par la Fédération Vignobles et Découvertes. Cette fédération se veut un outil permettant aux destinations de se retrouver pour être plus performantes grâce aux échanges d'expériences, de mutualiser leurs efforts et leurs financements, leurs outils afin de mieux faire connaître le label et ses exigences auprès du grand public. Son objet est de représenter toutes les destinations, et leurs composantes, promouvoir le label afin de faire connaître au public ses exigences qualitatives, et de lui donner ainsi une meilleure lisibilité.

Le plan d'action mis en œuvre dès 2022 s'articule autour de 3 axes :

- Des actions de lobbying auprès des pouvoirs publics pour faire avancer la réglementation et le cadre juridique de l'œnotourisme en France et du label Vignobles & Découvertes ;
- La communication à travers le développement du Fascinant Week End, événement national sur l'œnotourisme ;
- La création d'outil d'échanges et de rencontres entre les destinations pour partager l'information et les bonnes pratiques autour du label Vignobles et Découvertes.

Afin de financer ces actions, le budget 2022 s'appuiera sur les cotisations des adhérents pour un montant total de 90 490 €.

Le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre de labellisés par destination (15 € par cave et caveaux, 10 € pour tout autre type de labellisé).

Sur notre destination « Minervoise, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc » nous avons un total de 59 caves et 97 autres prestataires labellisés correspondant donc à un montant de 1 855 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les conventions présentées et, le cas échéant, l'autoriser à signer les documents nécessaires et à mettre en œuvre ces partenariats.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les conventions présentées et, autorise le Président à signer les documents nécessaires et à mettre en œuvre ces partenariats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb

Le Président,
Jean ARCAS

